



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA POUR LA BELGIQUE– ALGÉRIE

Voyages pour raisons médicales

Le demandeur doit produire les documents dans l'ordre indiqué et sous la forme suivante:

- **Un dossier contenant les originaux dans l'ordre ci-dessous**
- **Un dossier contenant une photocopie de chaque document dans le même ordre**

Si vous ne pouvez pas fournir un des documents exigés, expliquez toujours pourquoi par écrit

➤ DOCUMENTS GÉNÉRAUX

[Formulaire de demande de visa](#), dûment complété, signé et daté

2 photos d'identité récentes :

Passeport

Valable au moins 3 mois à l'échéance du visa demandé et comportant au moins 2 pages non-utilisées

Photocopie du passeport

Photocopie de la première page du passeport et toutes les pages comportant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen. Si un visa délivré par la Belgique se trouve dans un précédent passeport, photocopie de ce visa et des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen correspondants

Justificatifs de la situation familiale en Algérie

Fiche familiale d'état civil ou acte de naissance ou certificat de non mariage si le demandeur n'est pas marié

Mineurs :

Si le mineur voyage seul ou avec un seul des deux parents : consentement du parent (mère ou père) ou du tuteur légal qui ne voyage pas avec le mineur;

Si le second parent est décédé joindre un acte de décès ;

Le consentement doit être légalisé par l'APC et accompagné d'une fiche d'état-civil du parent

Assurance voyage

Valable pour tous les pays Schengen et qui couvre les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux et hospitaliers d'urgence. Le montant de la couverture s'élèvera à 30.000€. Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent au minimum aux dates de voyage.

Ressortissants non algériens

Titre de séjour algérien, valable au minimum trois mois après l'expiration du visa demandé; et

Si ce titre expire avant la fin du séjour envisagé, document, délivré par l'autorité locale compétente, confirmant que le renouvellement a été autorisé mais non encore délivré



➤ PREUVE DE L'OBJET DU VOYAGE

☐ Documents essentiels

- un rapport d'un médecin assermenté attestant que les soins envisagés ne sont pas disponibles dans le pays
Vous trouverez la liste des médecins assermentés sur le site du Ministère Algérien de la Justice. Ce document doit être légalisé. L'acte à légaliser auprès de l'Ambassade de Belgique doit être préalablement légalisé auprès du Ministère des Affaires Etrangères Algérien.
- la confirmation d'un RDV médical en Belgique
- un devis des frais médicaux
- la preuve qu'un acompte a été payé à l'hôpital
- la preuve que la couverture financière du séjour ainsi que les frais médicaux seront assurés (prise en charge annexe 3 bis ou la preuve que les requérants pourront assurer eux-mêmes l'ensemble des frais)

➤ PREUVE DE L'HEBERGEMENT

- Attestation d'hébergement fournie par l'entité invitante,
- **OU** réservation d'hôtel,
- **OU** attestation d'hébergement privé mentionnant la prise en charge par l'hébergeant,
- **OU** preuve d'une location ou de la propriété d'un bien immobilier dans l'Etat membre de destination.

➤ JUSTIFICATIFS DES MOYENS DE SUBSISTANCE PENDANT LE (OU LES) SEJOUR(S) DANS L'ESPACE SCHENGEN

- Relevé d'un compte bancaire pour les trois derniers mois ;
Et :
- Prise en charge des frais par l'entité invitante ou l'entité d'origine ;
- **OU prise en charge des frais par une personne privée* (avec preuve des ressources de l'hôte ou du garant) ;**
- **OU** autre preuve de ressources financières disponibles pendant le séjour (retrait bancaire de devises, carte de crédit internationale, etc.).

*Engagement de prise en charge – Annexe 3bis

Si vous n'avez pas de moyens de subsistance personnels suffisants ou si vous ne pouvez pas présenter des documents attestant que vous avez des moyens de subsistance suffisants pour couvrir les frais de votre voyage, vous pouvez faire appel à un garant et présenter un engagement de prise en charge (📄 [annexe 3bis](#) à l'arrêté royal du 08/10/1981).

L'engagement de prise en charge (Partie I) est une preuve valable de vos moyens de subsistance s'il est accepté par l'ambassade / le consulat ou par l'Office des étrangers.



Cette  brochure reprend toutes les informations qu'un garant devrait lire avant de signer un engagement de prise en charge. Elle explique également la procédure à suivre par le garant et par l'étranger pris en charge.

➤ **JUSTIFICATIFS DE LA STABILITE DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE
(PERMETTANT D'APPRECIER LA VOLONTE DU DEMANDEUR DE QUITTER
L'ESPACE SCHENGEN AVANT L'EXPIRATION DU VISA DEMANDE)**

Salariés

- Attestation d'emploi ou contrat de travail récent et
- Bulletins de salaire des trois derniers mois et
- Attestation d'affiliation à la CNAS (caisse nationale d'assurances sociales) ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur

Professions libérales

- Relevés bancaires des trois derniers mois et
- Carte professionnelle (*Photocopie + traduction en français*)

Fonctionnaires

- Arrêté de nomination ou attestation de fonction et, si hors mission officielle :
- Bulletins de salaire des trois derniers mois

Commerçants

- Justificatif d'inscription au registre du commerce et
- Attestation d'affiliation à la CASNOS (caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés) et
- Original du certificat d'activité (C20)
(Formulaire C 20 pour l'année en cours ou, si la demande est déposée en début d'année, pour l'année précédente) mentionnant le chiffre d'affaires et le bilan. Original et copie

Agriculteurs

- Attestation d'exploitation agricole et
- Dernière déclaration du revenu annuel et
- Attestation d'affiliation à la CASNOS et
- Carte d'agriculteur (*Photocopie + traduction en français*)

Artisans

- Attestation de la CASNOS mise à jour
- Carte professionnelle (*Photocopie + traduction en français*)

Artistes

- Carte professionnelle (*Photocopie + traduction en français*)



Retraités

- Attestation de perception d'une pension de retraite

Etudiants

- Justificatifs de la situation sociale ou professionnelle des parents et + certificat de scolarité ou carte d'étudiant

Personnes sans emploi

- Preuves d'une situation socioéconomique adéquate (par ex.: preuve de pension de réversion, prise en charge par un membre de la famille avec justificatifs de la situation professionnelle, documents confirmant la propriété d'un bien immobilier, ou tout autre document démontrant la situation socioéconomique et patrimoniale).

➤ **DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES PERSONNES EXERÇANT UNE PROFESSION/ACTIVITE SPECIFIQUE**

- Membre du gouvernement, du Parlement ou du Conseil constitutionnel: note verbale, attestation de fonction ou autre document officiel;
- Personnel de la délégation européenne ou d'une ambassade, d'un consulat ou d'un organisme officiel d'un État membre: attestation de fonction délivrée par la délégation européenne, l'ambassade ou le consulat et, si hors mission officielle, bulletins de salaire des trois derniers mois
- Notaire: arrêté d'installation et Attestation d'affiliation à la CASNOS et bulletins de salaire des trois derniers mois
- Autres professions organisées en ordre professionnel (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, avocats, architectes et membre de leur famille): attestation de l'ordre professionnel et Attestation d'affiliation à la CASNOS et bulletins de salaire des trois derniers mois
- Juges: attestation de fonction délivrée par le ministère de la justice;
- Universitaire (assistant, maître-assistant, maître de conférence, directeur, doyen de faculté, recteur): attestation de fonction délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur et Attestation d'affiliation à la CNAS (caisse nationale d'assurances sociales) ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur et bulletins de salaire des trois derniers mois
- Officiers de l'armée algérienne: attestation de fonction délivrée par le ministère de la défense nationale (DREC) et, si hors mission officielle, bulletins de salaire des trois derniers mois



- Journaliste: attestation d'emploi délivrée par l'organe de presse ou la société de diffusion et Attestation d'affiliation à la CNAS (caisse nationale d'assurances sociales) ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur et bulletins de salaire des trois derniers mois
- Conjoint et enfants mineurs ou majeurs à charge des personnes précitées: fiche familiale d'état civil prouvant le lien de parenté

Important :

Si vous ne pouvez pas déposer un dossier complet, expliquez toujours pourquoi.

Garanties de retour (évaluation du risque migratoire) : il est conseillé au demandeur de visa de donner un maximum d'informations et de documents sur la situation familiale, professionnelle, socioéconomique, et patrimoniale du demandeur (p.ex., preuve des liens familiaux que le demandeur garde dans le pays, preuve de la source et de la régularité des revenus du demandeur ou de son conjoint, preuve de propriétés, etc.).

Ces informations et documents sont essentiels pour évaluer la volonté de quitter le territoire Schengen à l'échéance du visa.